

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	22 (1972)
Heft:	2
Bibliographie:	Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises
Autor:	Salomin, Michel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

consultes français de l'ancien régime tout en faisant ressortir son originalité comme inspirateur d'un droit unifié, elle nous présente dans un premier chapitre «La théorie des sources du droit chez Bourjon». Les chapitres centraux de cet ouvrage sont le deuxième, consacré à «La systématique du droit civil chez Bourjon» et le troisième, intitulé «La méthode de Bourjon et son application aux donations entre vifs». Toutefois, c'est dans le second que l'auteur fait ressortir avec le plus de bonheur, nous semble-t-il, l'originalité de son personnage dont la méthode essentiellement rationaliste et même cartésienne tranche avec celle de tous ses prédecesseurs, hormis peut-être avec celle de Domat et surtout de Taisand, l'auteur d'une *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne*.

Mais si les rédacteurs du Code civil s'inspirèrent de Bourjon et non de Taisand, c'est non seulement en raison de l'optique unificatrice de celui-là mais aussi en raison de la supériorité de sa systématique – ce qu'omet de signaler Renée Martinage-Baranger. Car le plan de l'ouvrage de Taisand, divisé en quinze titres, dont le premier est libellé «Des justices et droits d'icelles» et le dernier «Des colombiers en pied» fait figure de bric-à-brac, comme d'ailleurs le plan absolument différent en seize titres du *Traité de M. Duplessis sur la Coutume de Paris*, également célèbre au XVII^e siècle, que notre auteur aurait eu avantage à reproduire en annexe au côté du plan des œuvres de Despeisses, de Bourjon et des différents projets de Code civil. Il n'en demeure pas moins évident pour qui consulte ces annexes que la division en trois parties du Code de 1804 – Des personnes; Des biens et des différentes modifications de la propriété; Des différentes manières dont on acquiert la propriété – procède directement de Bourjon. L'originalité de ce dernier réside donc davantage dans sa systématique que dans son parti-pris rationaliste qu'avaient adopté avant lui Taisand et Domat. Mais elle s'étend aussi, selon notre auteur, à la matière juridique, comme tend à le prouver le fait que c'est à l'esprit synthétique de Bourjon que l'on doit la formulation de nombreux principes de droit privé, repris dans le Code civil, à commencer par la célèbre maxime «en fait de meubles, la possession vaut titre».

Les historiens sauront gré à Renée Martinage-Baranger d'avoir comblé une lacune manifeste dans la connaissance des origines du Code civil français, mais ils regretteront peut-être qu'elle n'ait pas davantage traité la philosophie implicite de Bourjon dont elle nous apprend cependant qu'il était conservateur, anti-féministe et que son rationalisme annonçait «une certaine laïcisation du droit».

Genève

Ivo Rens

Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. Préparé par l'Institut d'Histoire de la Révolution française, Université de Paris I. Première série (1787 à

1799). Tome LXXXIX, du 29 *germinal* au 13 *floréal* an II. Paris, Centre National de la Recherche scientifique, 1971. Gd in-8°, 609 p.

Période d'attente que la quinzaine de jours, dont les seize séances de la Convention nationale font l'objet de cette volumineuse publication.

Depuis un peu plus de deux semaines, les Dantonistes ont suivi les Hébertistes dans la mort. Robespierre s'est montré envers eux procureur impitoyable: «Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable, car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique.» La Convention, une fois de plus, triomphe. C'est dans ce climat politique que se déroulent ses réunions, du 29 *germinal* au 13 *floréal* An II.

Les communes, les districts, les sociétés populaires de toutes les régions françaises rivalisent de patriotisme par l'envoi de lettres de félicitations au gouvernement de la Convention. «Foudroyez les nouveaux Catilina qui seraient assez téméraires pour déchirer encore le sein de notre mère commune», réclame le conseil général d'administration du district de Mende (pp. 8/9). «Vous avez encore une fois sauvé le peuple, vous avez découvert la conspiration la plus scélérate», déclare la société populaire épurée de Barr (p. 21). «Ne descendez donc pas de la Montagne; votre mission n'est pas encore finie, vous avez encore des Catilina à poursuivre; des factions à détruire», écrivent les autorités de la commune de Dormans (p. 250). «O Montagne incorruptible qui fais pâlir les tyrans, toi qui viens de préserver la République de l'orage affreux qui grondait sur sa tête, toi qui as déjoué les complots malveillants que le triple scélérat Pitt avait conspirés contre notre chère patrie, reste ferme à ton poste, achève d'exterminer les conspirateurs, jure de nouveau guerre à mort aux tyrans, et la République une et indivisible sera sauvée», s'exclame la société populaire du Mas-d'Agenois (p. 305). Cette phraséologie révolutionnaire où se mêlent «la secte des Hébertistes», «la rage des tyrans de l'Europe», «les partisans de Pitt, Condé et Cobourg», «les grands hommes de la Grèce et de Rome» et tant d'autres formules à la mode se retrouvent dans plusieurs centaines de lettres reproduites *in extenso* dans ce volume.

Au-delà de ces redondances verbales, la nation poursuit sa vie quotidienne: la guerre et les problèmes multiples de l'administration politique.

Dans la séance du 1^{er} floréal (20 avril), Billaud-Varenne définit les objectifs que le Comité de Salut Public s'est assignés à l'égard de la guerre et des moyens de la soutenir (pp. 94-100). La République doit se garder de deux dangers. «Quand on a douze armées sous la tente, affirme-t-il, ce ne sont pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne sont également à redouter.» Les adversaires de la France seront anéantis à coup sûr car la guerre présente porte en elle «le germe de leur propre destruction» puisque «vingt-cinq millions d'hommes sont debout pour accourir» à la voix de leurs gouvernants. Mais si l'on veut que l'unité nationale soit réelle, il faut que les dépositaires du pouvoir accélèrent la mise

en vigueur des mesures destinées à régénérer le peuple : l'instruction publique qui doit être «l'épuration du cœur» et «la propagation des sentiments républicains»; la solidarité qui supprimera l'égoïsme, «reste impur du système monarchique qui divise pour constituer sa puissance dans la désunion»; les secours aux indigents, car si les Montagnards ont «promis d'honorer le malheur, il sera bien plus beau de le faire disparaître»; la garantie de l'emploi pour le monde des travailleurs, afin «qu'on ne puisse pas se dispenser, sans se couvrir de honte, de se mettre en état d'exercer une profession utile». Toutes ces mesures hâteront le triomphe de la liberté et permettront au peuple de «venir plus promptement jouir des fruits de la victoire, de la confiance et de la raison».

Ainsi, la guerre et les moyens de la soutenir cimenteront l'unité nationale. De là, les contributions volontaires que les sociétés populaires envoient à la Convention nationale; de là, leurs «sacrifices alimentaires» et les suppléments obtenus lors de la vente des biens des émigrés pour la défense de la patrie; de là enfin, la transformation de nombreuses églises en temples de la Raison. C'est l'époque où la vertu devient à l'ordre du jour de la République.

Quelques jours plus tard, le 18 floréal (7 mai), Robespierre fera reconnaître l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme et, pour reprendre les expressions d'Albert Sorel, il deviendra «le censeur des mœurs, l'inquisiteur des vices, le dispensateur de la justice et l'arbitre de la vérité».

Il est enfin un dernier point qui ne manque pas d'attirer l'attention du lecteur de cette importante publication : l'intérêt que les membres du gouvernement portent aux problèmes de l'agriculture. En quinze jours, le comité d'agriculture n'intervient pas moins de douze fois et, dans deux cas, les représentants Isoré et Eschassériaux présentent tour à tour des rapports extrêmement intéressants sur cet objet. Le premier s'explique le 3 floréal (22 avril) sur ses «vues qui sont le fruit de son expérience, sur l'agriculture en général, et sur les moyens d'approvisionner la ville de Paris» (pp. 164–168); le second, au cours de la séance du 7 floréal (26 avril), expose «un rapport au nom du comité d'agriculture» (pp. 387–398).

Quand on saura qu'un index général (pp. 583–609) de près de 3000 rubriques complète cette publication, on se rendra plus facilement compte de l'intérêt qu'elle représente et de la somme de travail qu'il a fallu consacrer pour la mener à bien.

Sierre

Michel Salamin

NIKLAUS VON PRERADOVICH, *Die Wilhelmstrasse und der Anschluss Österreichs 1918–1933*. Bern und Frankfurt, Lang, 1971, 327 S. (Europäische Hochschulschriften, Reihe III: Geschichte und ihre Hilfswissenschaften, Bd. 3.)

Der Anschluss Österreichs an das Deutsche Reich ist vermehrt Gegenstand der historischen Forschung, nachdem die emotionell bestimmte Be-